

<p>Date Convocation 08/11/2024</p> <p>Date Affichage 12/11/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 03 - absents 06</p>	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 6 : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

ORGANISATION DE « MA REGION VIRTUOSE » A L'ILE D'YEU

Rapporteur : Judith LE RALLE

La commune de l'Ile d'Yeu, la Région Pays de la Loire, le Créa Folles Journées et l'EPIC Office de Tourisme de l'Ile d'Yeu s'engagent ensemble à organiser à l'Ile d'Yeu un concert de musique classique le samedi 3 mai 2025.

Dans un souci de démocratisation culturelle et afin de favoriser l'accès du public le plus large possible à la musique classique, ces partenaires s'engagent à mettre en œuvre un concert autour du thème « Récits, contes et légendes ».

La Région et le Créa prennent en charge la conception, la direction artistique et technique, et la prise en charge des frais artistiques. L'EPIC prend en charge les ventes. La commune prend en charge les frais liés à l'hébergement et la restauration des musiciens. La commune désigne en outre M. Manuel Guillon, Directeur du Service Culture, comme coordinateur général à cette occasion. Ce dernier fait le lien avec ses équipes, la ville satellite, le CREA et la Région.

Considérant la volonté commune de démocratiser l'accès à la culture, et en particulier, à la musique classique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le
(21 POUR) :

- ◆ **APPROUVE** la convention relative à l'édition 2025 de MA RÉGION VIRTUOSE à l'Île d'Yeu ;
- ◆ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU